REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 27 JUIN 2018
D.R.C.L

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 17

Séance du 24/06/2018

Objet : Vote du Compte de gestion 2017.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	38
Présents :	16
Nombre suffrages :	17

Date de convocation : 20/06/2018

Date d'affichage : 20/06/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

Après une première convocation le 20 juin 2018 sans atteindre le quorum, l'Assemblée Délibérante s'est réunie à nouveau le 24 avril 2018 à 08h00, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme ALI Fatima, M. ANTOYISSA Zaïnoudine , M. ATTOUMANI Issoufi, M . HAROUNA Zaidani , M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MIKIDADI Madihali, M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, et M. YOUSSOUFOU Soulaïmana.

Etaient absents :

Mme ABDOU–MADI Sandati, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima M. ANTOINE Ibrahim Salim, M . ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme BACAR Inchati Soilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MASSIALA Sadanati, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Procurations : M. HAMADA Dahalane Patrick a donné procutaion à M. AHMED-COMBO Ali.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd

Le Président rappelle que le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable public, qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter le compte de gestion de l'exercice 2017 en le déclarant conforme au compte administratif, arrête les comptes comme suit :

Investissement

Dépenses

Prévu :	1 242 658 .00
Réalisé :	136 375.59
Reste à Réaliser :	1 170 311. 26

Recettes

Prévu :	1 044 658. 00
Réalisé :	155 836. 07
Reste à Réaliser :	896 216. 00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	3 973 641. 61
Réalisé :	3 286 915. 92
Reste à Réaliser :	0. 00

Recettes

Prévu :	3 965 184. 00
Réalisé :	3 498 086. 28
Reste à Réaliser :	0. 00

Résultat de l'exercice

Investissement :	19 460. 48
Fonctionnement :	211 170. 36
Résultat global :	230 630. 84

et, autorise le Président à signer tout document s'y référant.

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 27 JUIN 2018
D.R.C.L

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 24/06/2018.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

DEPARTEMENT DE MAYOTTE - CC CENTRE-OUEST